



Rapport d'orientation budgétaire

Kabbou d'ouellalou budgétaire

2023

INTRODUCTION

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, afin de présenter au conseil municipal les grandes orientations du prochain budget, notamment par le biais d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

L'article 107 de la loi du 7 août 2015, portant « nouvelle organisation territoriale de la République » (loi NOTRe) complète les règles relatives au débat d'orientation budgétaire.

Ce rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette qui vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport permet donc de communiquer aux membres de l'organe délibérant les informations nécessaires et suffisantes leur permettant d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote ultérieur du budget.

Le DOB en lui-même ne donne pas lieu à un vote mais la tenue du débat en conseil municipal est actée par une délibération spécifique.

SOMMAIRE

- I. Le contexte économique et financier
 - A. La conjoncture économique internationale et nationale
 - B. La loi de finances pour 2023 : ce qui change pour les collectivités territoriales

- II. Le contexte communal

- III. La situation financière de la commune
 - A. La section de fonctionnement
 - 1. Les recettes
 - 2. Les dépenses
 - B. L'autofinancement
 - C. La section d'investissement
 - 1. Les recettes
 - 2. Les dépenses

- IV. Les orientations budgétaires 2023

I. Le contexte économique et financier

Tous les acteurs économiques ont été durement frappés par la crise sanitaire mondiale liée à la COVID sur les années 2020 et 2021. Quant à l'année 2022, elle a débuté avec le conflit en Ukraine.

Ce contexte géopolitique a conduit entre autres à une forte augmentation du coût de l'énergie et des matières premières en 2022 dont les collectivités subissent de plein fouet les conséquences.

A. La conjoncture économique internationale et nationale.

Les tensions sur la production persistent.

En effet, la conjonction de plusieurs chocs exogènes (sanitaire, géopolitique, climatique) entraîne des tensions persistantes sur les conditions de production et contribuent à alimenter l'inflation :

- La crise géopolitique liée à la guerre en Ukraine qui renchérit les coûts de l'énergie et crée des difficultés d'approvisionnement pour les entreprises françaises et européennes,
- Les dégâts sur la production agricole occasionnés par le réchauffement climatique.

Une inflation atténuée en France par plusieurs mesures mises en place par le gouvernement : bouclier tarifaire sur le prix de l'électricité et ceux du gaz mais aussi une remise à la pompe.

Malgré une consommation en baisse dans les principales économies de la zone euro, l'activité économique y a été globalement stable au quatrième trimestre 2022, les effets de la crise énergétique apparaissent à ce stade moins marqué que ce que l'on pouvait craindre.

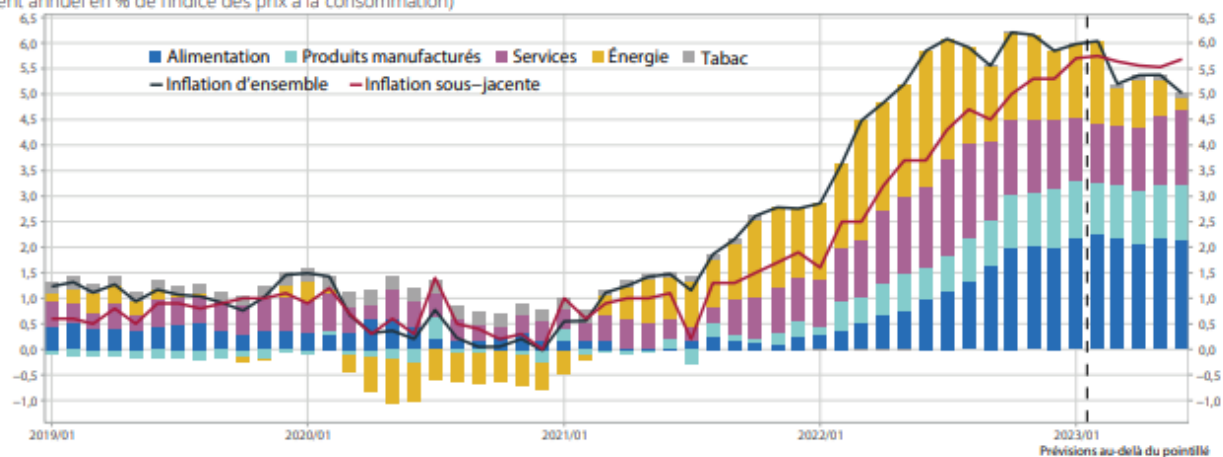
En France, les enquêtes auprès des entreprises suggèrent une situation conjoncturelle tout à la fois hésitante et relativement résistante, même si la confiance des ménages reste quant à elle dégradée. La croissance resterait ainsi légèrement positive (+0,2 % prévu au premier puis au deuxième trimestre 2023), portant l'acquis à mi-année à environ +0,6 % pour 2023.

Le glissement annuel des prix à la consommation est relativement stable depuis l'été, autour de 6 %, mais la contribution de l'alimentation devance désormais celle de l'énergie. Cette dernière resterait toutefois importante en février, avec la revalorisation du tarif réglementé de l'électricité, puis elle refluerait nettement par « effet de base ». En juin 2023, l'inflation d'ensemble se situerait ainsi autour de 5 % sur un an, mais l'inflation sous-jacente (d'où sont retirés les prix les plus volatils) se maintiendrait un peu au-dessus de 5,5 %.

(Source INSEE, Point de conjoncture du 7 février 2023.)

► 6. Inflation d'ensemble et contributions par poste

(glissement annuel en % de l'indice des prix à la consommation)



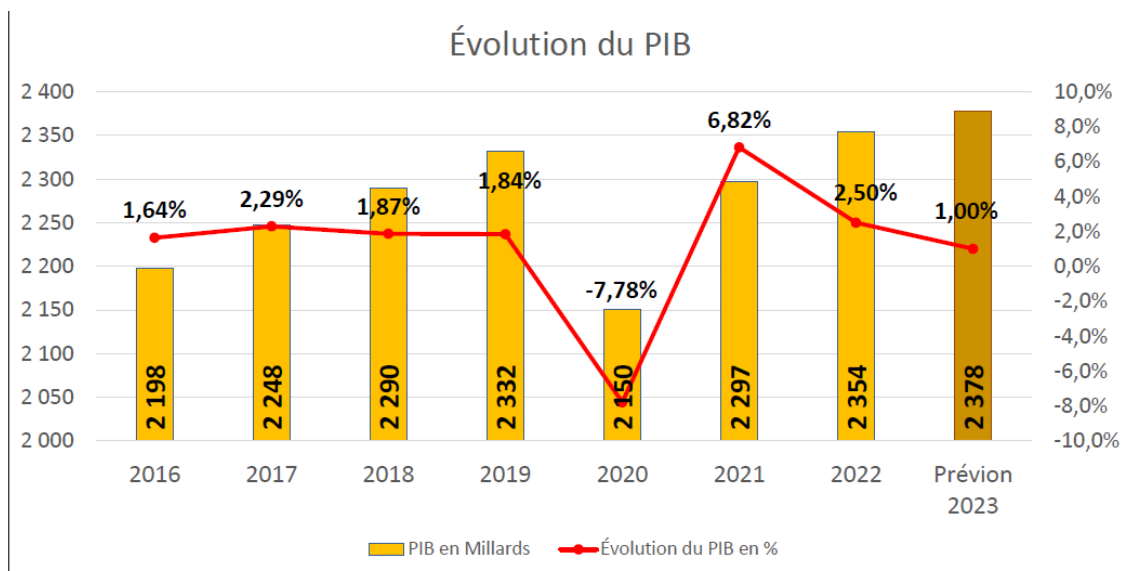
Note : pour janvier 2023, l'inflation d'ensemble constitue une estimation provisoire, l'inflation sous-jacente une prévision.

Lecture : en janvier 2023, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 6,0 % sur un an, selon l'estimation provisoire. L'alimentation contribuait pour 2,2 points à cette hausse. L'inflation sous-jacente s'élèverait à 5,7 % sur un an en janvier 2023.

Source : Insee.

Une hausse du PIB ralentie pour 2023.

Le PIB a augmenté de 2,5% d'après l'INSEE en 2022. Cette évolution est moins élevée que les prévisions gouvernementales présentées en septembre (+2,7%).



Source CNFPT

Prévisions de croissance

Exprimés en % d'évolution du PIB	FRANCE		ZONE EURO	
	2022	2023	2022	2023
Hypothèse gouvernement PLF 2023/ PLFP 2023-2027	2,7	1,0		
Banque de France / BCE (septembre 2022)	2,6	-0,5 à 0,8	3,1	0,9
Perspectives économiques de l'OCDE (septembre 2022)	2,6	0,6	3,1	0,3
FMI (juillet 2022)	2,5	0,7	3,1	0,5
INSEE (nov 2022)	2,5	1,0		
Commission Européenne (nov 2022)			3,2	0,3

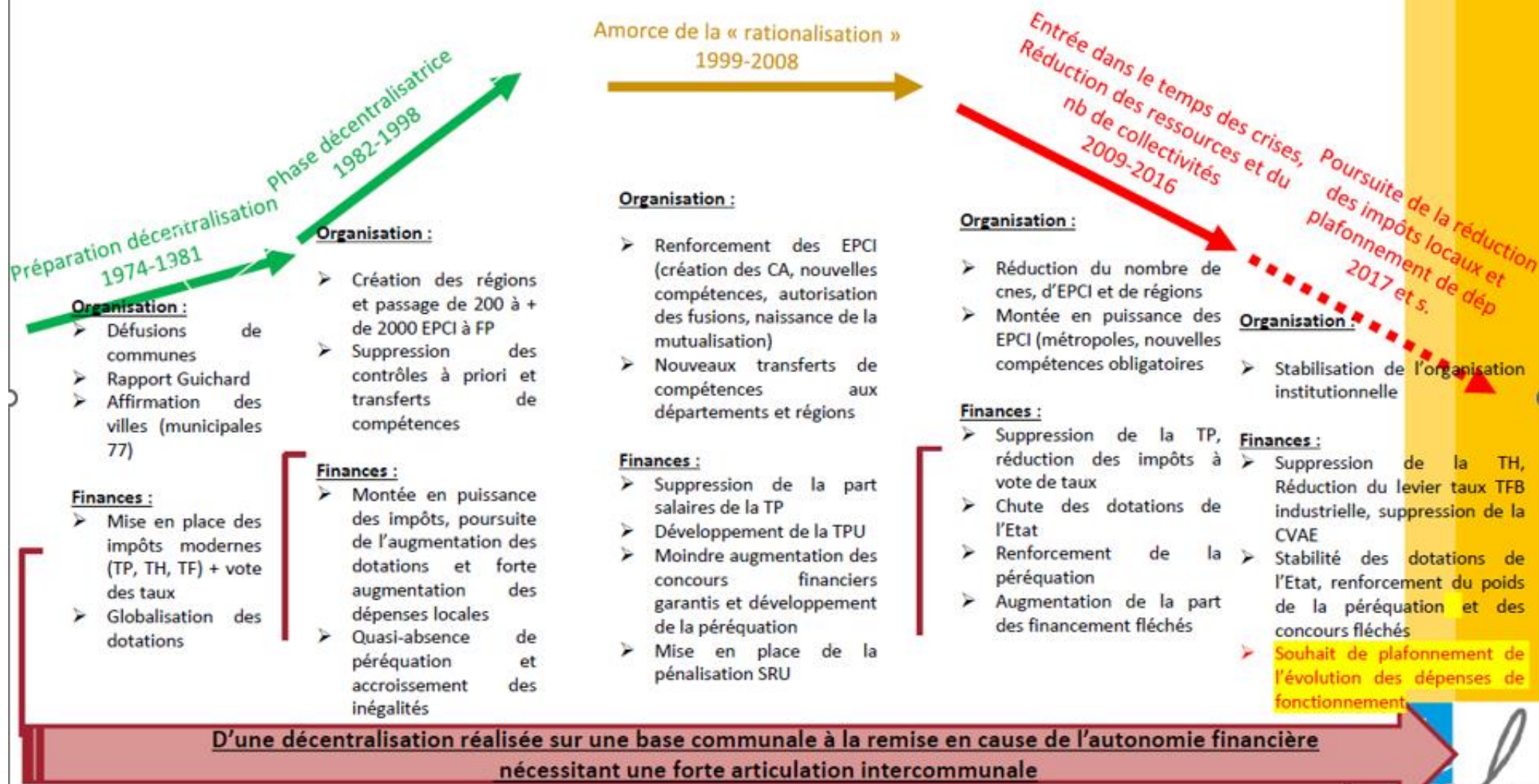
Source CNFPT

2023 devrait donner lieu à une croissance très peu élevée dans la zone euro et une récession dans plusieurs pays dont l'Allemagne et l'Italie. La France pourrait avoir une croissance très légèrement positive mais la prévision du gouvernement (1%) se situe au-dessus d'autres institutions. Le FMI estime une croissance de 0.7%.

Un redressement des finances publiques lent et incertain.

Le Haut Conseil des Finances Publiques précise que « le Gouvernement prévoit pour 2023 une simple stabilité du déficit public effectif, une amélioration au mieux limitée du solde structurel et une quasi stabilité du ratio de la dette. Le redressement des finances publiques s'annonce ainsi lent et très incertain en 2023. La soutenabilité à moyen terme des finances publiques continue donc à appeler à la plus grande vigilance. Le Haut conseil rappelle que le retour à des niveaux de dette garantissant à la France de disposer de marges de manœuvre suffisantes est nécessaire pour être en mesure de faire face à des chocs macroéconomiques ou financiers et aux besoins d'investissement public. Il suppose un effort collectif reposant sur la maîtrise de la dépense couplée à la recherche d'une plus grande efficacité de celle-ci »

DES FINANCES LOCALES DEVENUES PLUS CONTRAINTES



B. La loi de finances pour 2023 : ce qui change pour les collectivités territoriales

Dotation globale de fonctionnement

Pour la première fois depuis 13 ans, l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement bénéficiera d'une augmentation.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) prévue dans le projet de loi de finances pour 2023 est portée de 210 à 320 millions d'euros :

200 millions d'euros sur la dotation de solidarité rurale

90 millions d'euros sur la dotation de solidarité urbaine

30 millions d'euros sur la dotation d'intercommunalité

95 % des communes verront leur dotation se maintenir ou progresser, contre la moitié en 2022 et un tiers en 2023 si rien n'avait été fait.

Soutien aux collectivités en situation de tension énergétique

Pour protéger les collectivités locales, le filet de sécurité de 2022 est reconduit et élargi. Il représente un coût de deux milliards d'euros et devrait concerner entre 21 000 à 28 000 collectivités dont la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse des prix énergétiques.

Un amortisseur électricité a, en outre, été créé par un amendement du gouvernement à destination de toutes les petites et moyennes entreprises (PME), des associations, des collectivités et des établissements publics non-éligibles au bouclier tarifaire. Cet amortisseur doit permettre de prendre en charge environ 20% de leurs factures totales d'électricité. Il est applicable au 1er janvier 2023 pour un an.

Mise en place du fond vert

Le budget 2023 réaffirme la priorité donnée à la transition écologique, notamment en mettant en place d'un fonds d'accélération inédit pour la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) doté de 2 milliards d'euros. Complémentaire aux dotations d'investissement de l'État, le Fonds vert répond à un triple objectif :

- Renforcer la performance environnementale ;
- Adapter les territoires au changement climatique ;
- Améliorer le cadre de vie.

Suppression en 2 ans de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est étalée sur deux ans (2023 et 2024). Le mécanisme de compensation proposé dès 2023 repose sur la TVA avec 2020-2023 comme période de référence. Il permet une augmentation de la compensation de 19,5 % par rapport à la CVAE touchée en 2022.

Pour le bloc communal, sa dynamique sera répartie selon des critères économiques de taille (surface et effectifs) des entreprises.

Revalorisation des bases locatives

Cette revalorisation s'élèvera à 7.1% contre 3.4% en 2022. Cette revalorisation s'appliquera au calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties et concernera aussi la base de calcul de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, sur les cotisations foncières des entreprises et taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Suppression totale de la taxe d'habitation pour les résidences principales

Depuis 2020, 80% des foyers étaient totalement exonérés. Pour les 20% des ménages restants, l'allègement a été de 30% en 2021 et de 65% en 2022.

En 2023 plus aucun foyer ne paie donc de taxe d'habitation sur sa résidence principale ; seule subsiste la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

II. Le contexte communal

Evolution de la population sur les 20 dernières années

Années	1990	2018	2019	2020	2021
Nombre d'habitants	2873	3444	3451	3475	3545

Source INSEE

Retour sur l'année 2022

- ✓ Mise en place d'un service autonome au restaurant scolaire.

Depuis avril 2022 la commune a mis en place un restaurant scolaire autonome pour les enfants à partir du CP

Depuis la rentrée 2022/2023, la préparation des repas est assurée par le personnel communal avec l'assistance technique de la société API (commandes, gestion des stocks, validation des menus par une diététicienne)

Les dépenses pour le nouvel aménagement du restaurant scolaire se montent à 32 001.12€TTC

- ✓ Rénovation des façades du foyer rural

	HT	TTC
Maîtrise d'œuvre	30 000,00 €	36 000,00 €
Missions de contrôle et de diagnostic	5 365,00 €	6 438,00 €
Parutions appel d'offre	1 496,33 €	1 795,60 €
TOTAL	36 861,33 €	44 233,60 €
Travaux		
Lot 1	44 880,50 €	53 856,60 €
Lot 2	17 768,00 €	21 321,60 €
Lot 3	243 752,16 €	292 502,59 €
Lot 4	56 225,75 €	67 470,90 €
Lot 5	8 426,00 €	10 111,20 €
Lot 6	12 006,77 €	14 408,12 €
Lot 7	4 735,83 €	5 683,00 €
TOTAL travaux	387 795,01 €	465 354,01 €
Coût total de la rénovation	424 656,34 €	509 587,61 €

La commune avait sollicité des subventions publiques pour un montant de 304 000€ pour un coût prévisionnel **des travaux de de 380 000€ HT**

Le montant attribué des subventions : 292 632€ soit 75.46% de la totalité du coût des travaux

Le coût pour la commune de ces travaux : 132 024,34 € (montant HT)

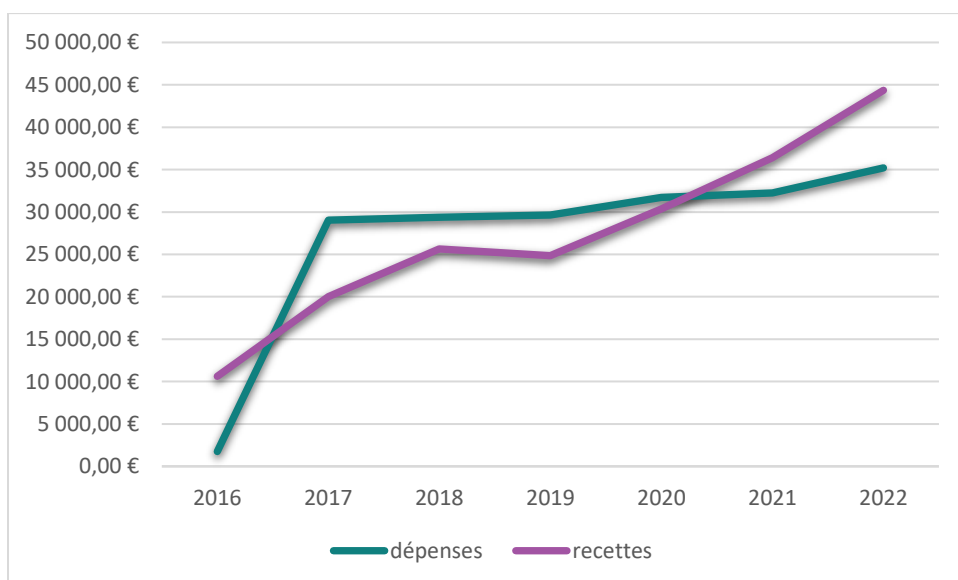
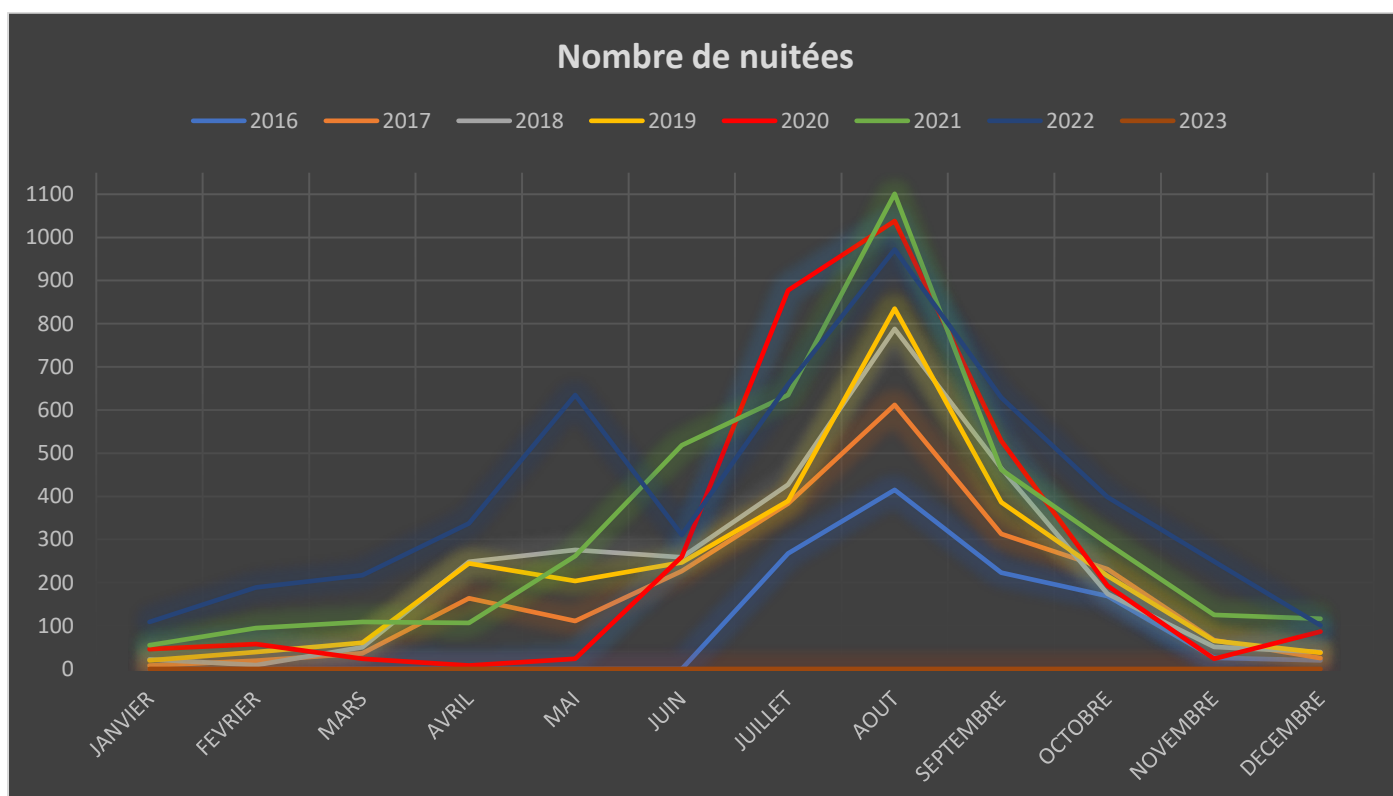
Lors de cette rénovation des travaux hors marché ont été réalisés HT :

	HT	TTC
Remplacement des projecteurs	7 541,50 €	9 049,80 €
Peinture dans la cage d'escalier	1 801,22 €	2 161,46 €
Rénovation du parquet	5 283,00 €	2 033,71 €
Lave émaillée	4 830,00 €	5 811,30 €
Remplacement des rideaux de la scène	1 694,76 €	5 796,00 €
TOTAL	21 150,48 €	24 852,27 €

Coût total de la rénovation du Foyer Rural : **534 439.89€ TTC**

✓ Augmentation constante de la fréquentation de l'aire de camping-car.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses	1 752,18 €	29 050,73 €	29 374,10 €	29 637,84 €	31 713,42 €	32 233,53 €	35 203,30 €
Recettes	10 620,50 €	20 030,10 €	25 633,20 €	24 844,30 €	30 368,40 €	36 386,15 €	44 353,70 €
Nuitées	1121	2196	2808	2745	3168	3876	4806
Augmentation du nombre de nuitées en %		95,90%	27,87%	-2,24%	15,41%	22,35%	23,99%



III. La situation financière de la commune

A. La section de fonctionnement

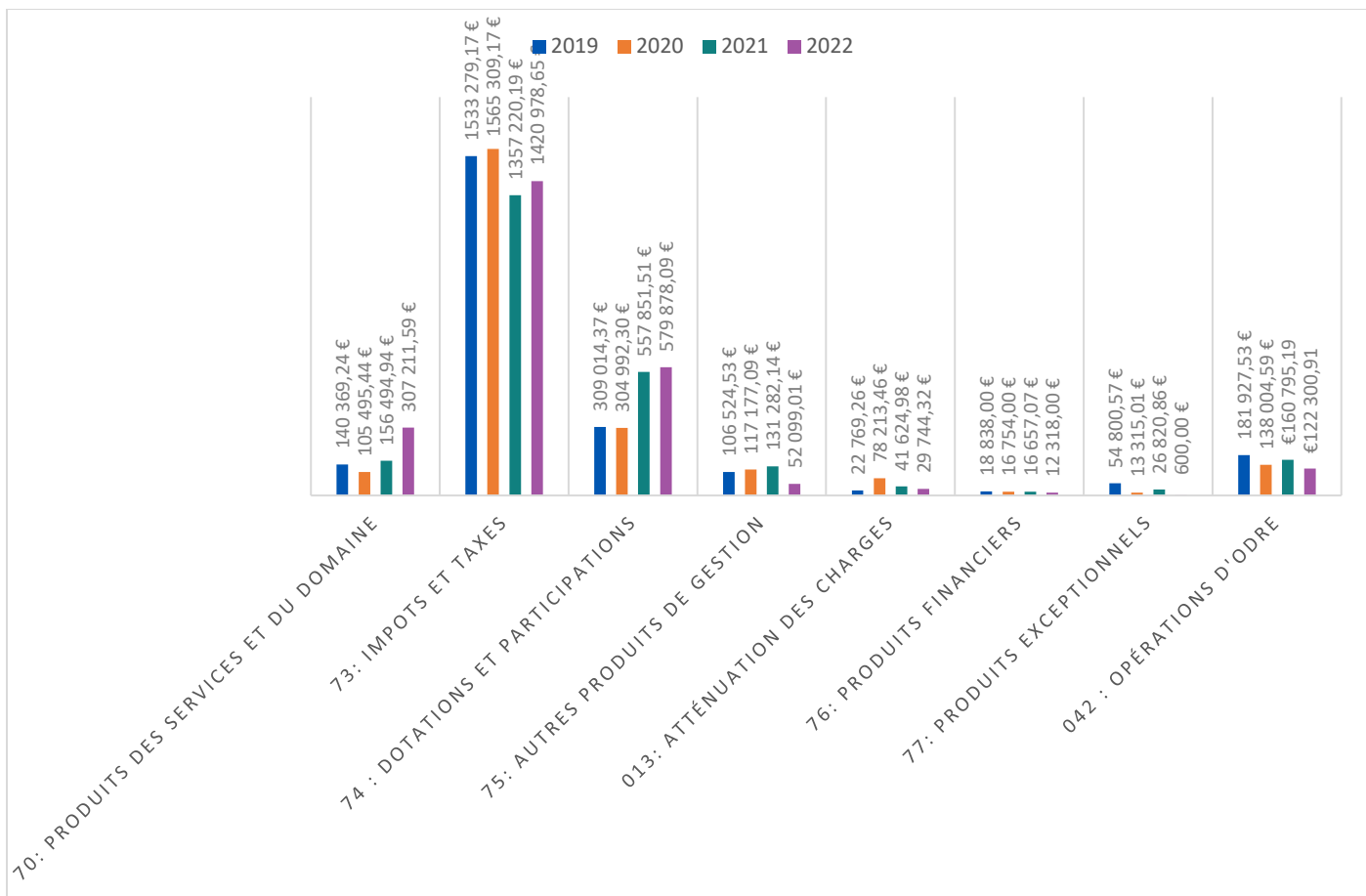
1. Les recettes

Composition des recettes (comptabilité M57 depuis le 1/01/2022)

- **Remboursement par l'assurance de la rémunération des agents en arrêt maladie**
- **Produits de services**
 - o Concessions dans les cimetières
 - o Redevance d'occupation du domaine public (loyer TOTEM antennes relais)
 - o Aire de camping-car
 - o Redevance et droits des services péri et extra scolaires (ALSH, restauration scolaire, accueils matin, pause méridienne et soir)
 - o Remboursement suite aux conventions avec Clermont Auvergne Métropole (entretien des espaces verts sur voirie et viabilité hivernale)
 - o Remboursement frais par d'autres redevables (loyer poste, SMG)
- **Impôts et taxes**
 - o Recouvrement des impôts directs (TH/TF/TFNB)
 - o Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncières (ventes d'immeubles)
 - o Imposition forfaitaire sur les pylônes
- **Dotations et participations**
 - o Dotation forfaitaire des communes
 - o Dotation de solidarité rurale
 - o FCTVA
 - o Autres attributions et participations (CAF, taxe foncière des sections, transport piscine, convention Durtorccha)
- **Autres produits de gestion courante**
 - o Revenus des immeubles (location salles communales, appartement de la poste)
 - o Subventions de fonctionnement des organismes publics
 - o Autres produits divers de gestion courante (remboursements assurances...)
- **Produits exceptionnels**
 - o Immobilisations corporelles
 - o Neutralisation des amortissements

Recettes de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022
70 : produits des services et du domaine	140 369,24 €	105 495,44 €	156 494,94 €	307 211,59 €
73 /731 : impôts et taxes	1 533 279,17 €	1 565 309,17 €	1 357 220,19 €	1 420 978,65 €
74 : dotations et participations	309 014,37 €	304 992,30 €	557 851,51 €	579 878,09 €
75 : autres produits de gestion	106 524,53 €	117 177,09 €	131 282,14 €	52 099,01 €
013 : atténuation des charges	22 769,26 €	78 213,46 €	41 624,98 €	29 744,32 €
Total des recettes de gestion	2 111 956,57 €	2 171 187,46 €	2 244 473,76 €	2 389 911,66 €
76 : produits financiers	18 838,00 €	16 754,00 €	16 657,07 €	12 318,00 €
77 : produits exceptionnels	54 800,57 €	13 315,01 €	26 820,86 €	600,00 €
042 : opérations d'ordre	181 927,53 €	138 004,59 €	160 795,19 €	122 300,91 €
Total des recettes réelles	2 367 522,67 €	2 339 261,06 €	2 287 951,69 €	2 402 829,66 €



Evolution globale des recettes

3.12 % entre 2021 et 2022

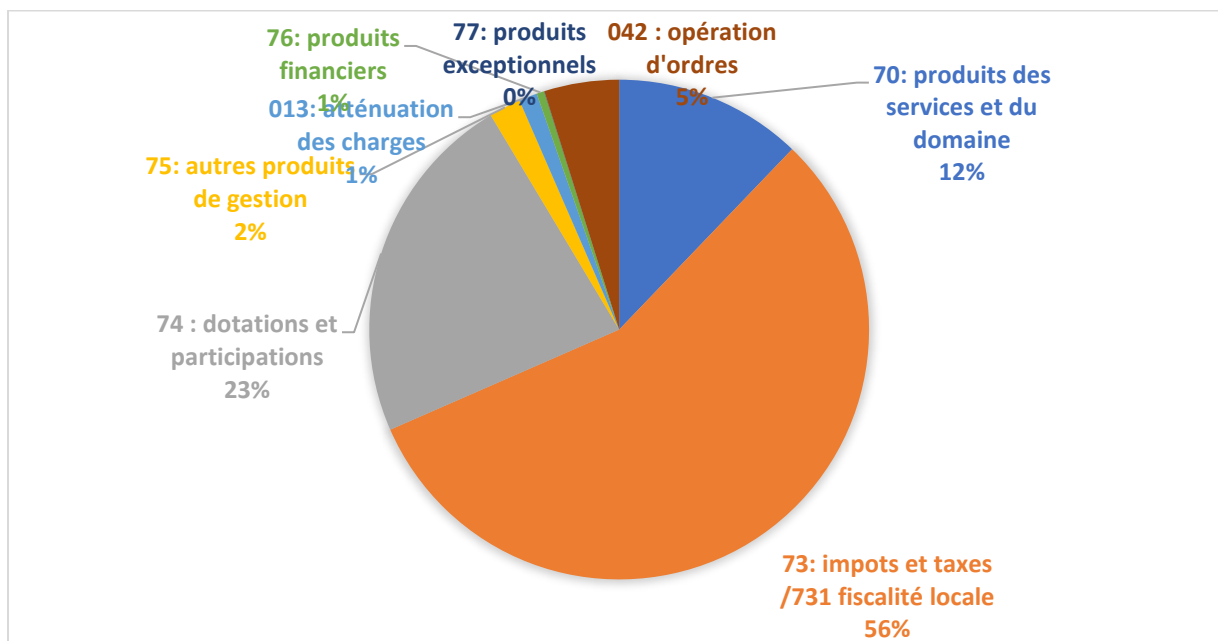
Les recettes aux chapitres 73 et 74 ont augmenté de :

4.48% entre 2021 et 2022

Evolution des recettes aux chapitres 70 et 75 :

Augmentation des recettes de 24.86% entre 2021 et 2022

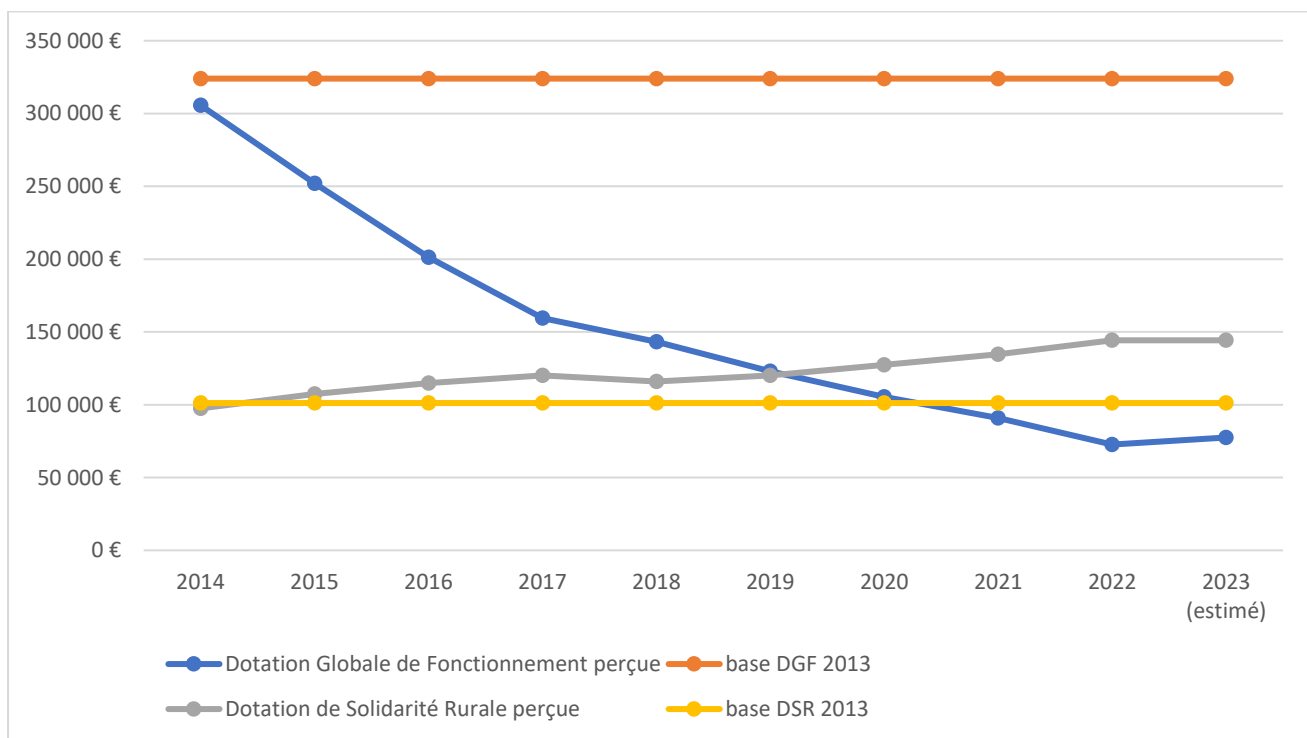
Répartition des recettes en %



La part la plus importante des recettes de fonctionnement provient des impôts et des dotations

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement/Dotation de Solidarité Rurale

	Dotation Globale de Fonctionnement perçue	Base DGF 2013	Perte de DGF	Dotation de Solidarité Rurale perçue	Base DSR 2013	Gain de DSR
2014	305 622 €	324 010 €	18 388 €	97 489 €	101 170 €	-3 681 €
2015	252 112 €	324 010 €	71 898 €	107 469 €	101 170 €	6 299 €
2016	201 293 €	324 010 €	122 717 €	114 813 €	101 170 €	13 643 €
2017	159 608 €	324 010 €	164 402 €	120 266 €	101 170 €	19 096 €
2018	143 240 €	324 010 €	180 770 €	115 952 €	101 170 €	14 782 €
2019	122 978 €	324 010 €	201 032 €	120 199 €	101 170 €	19 029 €
2020	105 490 €	324 010 €	218 520 €	127 511 €	101 170 €	26 341 €
2021	90 980 €	324 010 €	233 030 €	134 617 €	101 170 €	33 447 €
2022	72 669 €	324 010 €	251 341 €	144 262 €	101 170 €	43 092 €
2023 (estimé)	77 487 €	324 010 €	246 523 €	144 262 €	101 170 €	43 092 €
TOTAL	1 531 479 €	3 240 100 €	1 708 621 €	1 226 840 €	1 011 700 €	215 140 €



La part la plus importante des recettes de fonctionnement provient des impôts et des dotations

2. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement :

- **Charges à caractère général (chap 11)**
 - o Eau
 - o Dépenses d'énergie
 - o Carburants
 - o Fournitures de petits équipements, voiries, administratives, scolaires, extrascolaires...
 - o Entretien des bâtiments, des aires de jeux...
 - o Fêtes et cérémonies
 - o Services extérieurs (restauration scolaire, ALSH, logiciels informatiques, transports ...)
 - o Primes d'assurances

- **Frais de personnel (chap 12)**
 - o Rémunération du personnel
 - o Différentes cotisations

- **Autres charges de gestion courantes (chap 65)**
 - o Indemnités et cotisations des élus
 - o Formation des élus
 - o Subventions CCAS, associations, rénovation des façades
 - o Contributions (Territoire Energie, PNRVA, EPF Smaf..)

- **Charges financières (chap 66)**
 - o Intérêts des emprunts et dettes
 - o Intérêts rattachement ICNE (obligatoire pour les communes de + de 3500hab)

- **Opérations d'ordre entre sections (chap 042)**
 - o Dotation aux amortissements

- **Atténuations de produits (chap 14)**
 - o Attribution de compensation
 - o Fonds de péréquation des ressources communales

		2019	2020	2021	2022
11	Charges à caractère général	502 758,30 €	435 388,80 €	578 482,63 €	627 394,71 €
12	Charges de personnel	909 785,59 €	975 015,63 €	1 008 712,49 €	1 020 620,15 €
14	Atténuation de produits	79 377,35 €	47 708,50 €	41 728,15 €	55 075,35 €
65	Autres charges de gestion courante	212 238,33 €	217 194,37 €	239 599,64 €	243 370,95 €
66	Charges financières	71 263,20 €	63 311,11 €	55 880,07 €	58 283,90 €
67	Charges exceptionnelles	4 591,49 €	5 416,85 €	6 013,17 €	3 855,88 €
68	Dotations aux provisions				1 350,00 €
42	Opérations d'ordre	181 927,53 €	138 004,59 €	186 011,44 €	155 839,14 €
		1 961 941,79 €	1 882 039,85 €	2 116 427,59 €	2 165 790,08 €

Charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement en 2022 ont augmenté notamment à l'article 6332 « fêtes et cérémonies » dont le montant correspond à la période avant COVID ainsi qu'aux articles 615231 et 615232 (travaux exécutés par Job Chantier et dans les estives).

Charges du personnel

La rémunération du personnel contractuel avait augmenté entre 2020 et 2021 cela est dû au remplacement du personnel titulaire lors de maladies mais également pour les besoins du service affaires scolaires /enfance/jeunesse avec la création 3 ETP.

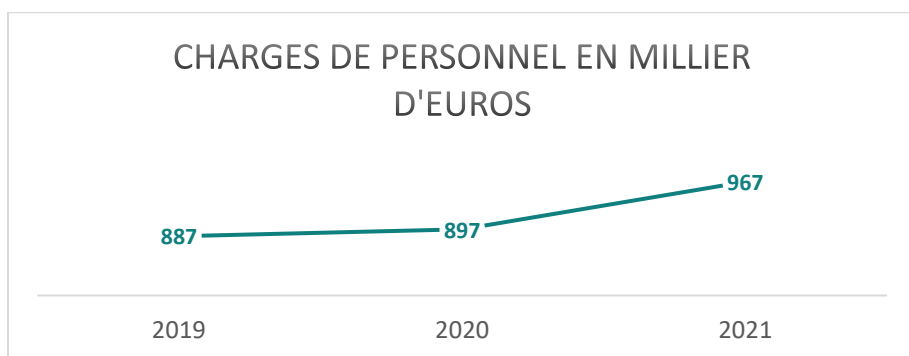
La rémunération du personnel n'a pratiquement pas évolué entre 2021 et 2022 (+1.18%)

Charges de personnel/comparatif avec la même strate

	2019	2020	2021
En millier d'euros	887	897	967
€/hab.	257	258	273
Moyenne en € de la strate	364	364	458
% des charges de fonctionnement	52,87	55,42	52,36
% des charges de fonctionnement moyenne strate	50,73	52,09	54,37

Pour rappel la commune est située dans la strate 2000/3500 habitants jusqu'en 2020

A compter de 2021, la commune se situe dans la strate 3500 à 5000 habitants.



Le tableau ci-après recense les agents titulaires, contractuels occupant les emplois permanents au 1/01/2023

Nbre d'agents titulaires et contractuels sur poste permanent	C	17
	B	3

Services	Statut	Nbre	ETP
Administratif	Titulaire	5	4,9
Technique	Titulaire	4	4
Scolaire-Périscolaire	Titulaire	8	7,25
	Contractuel	1	1
Police municipale	Titulaire	1	1
Entretien	Titulaire	1	1
TOTAL		20	19,15

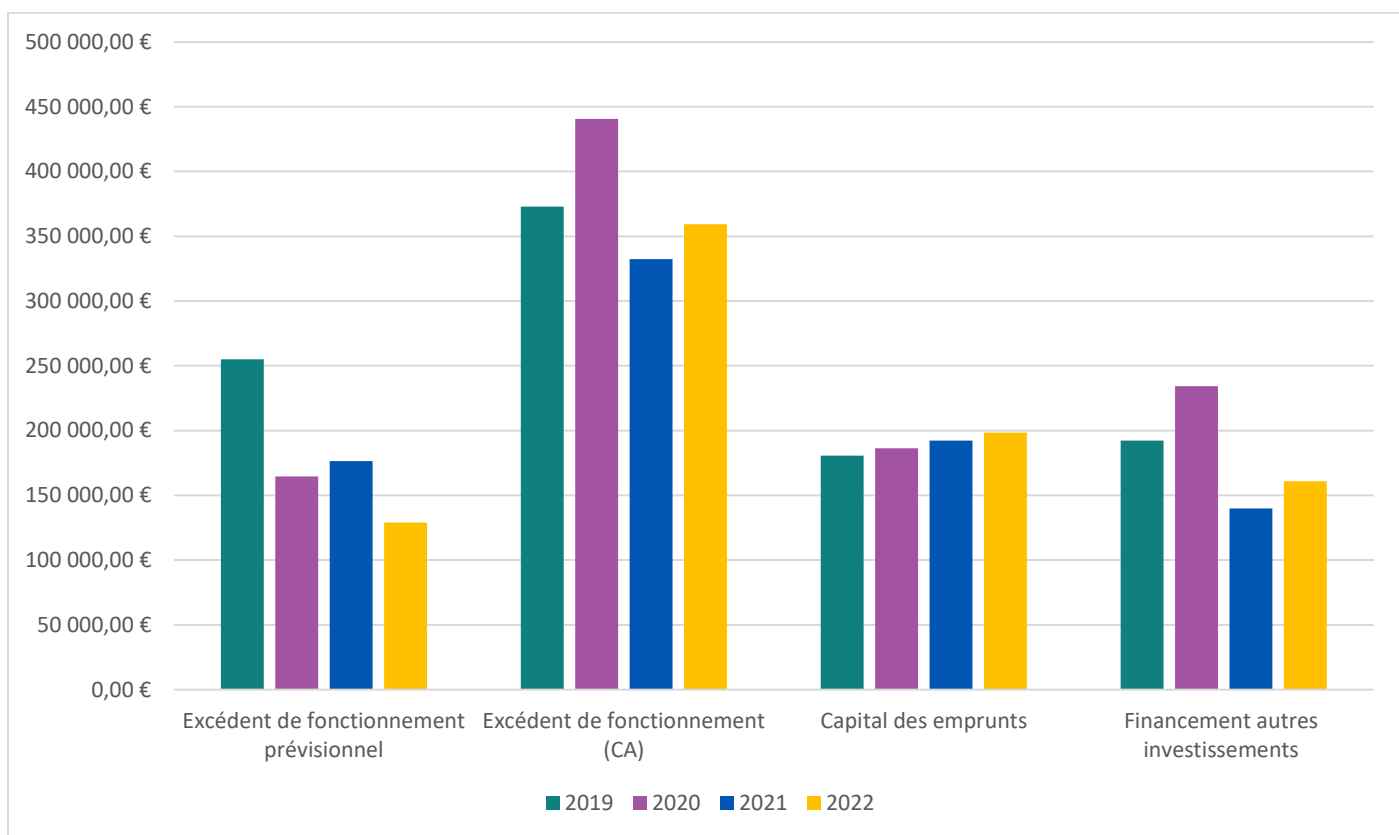
Effectifs des agents contractuels sur des postes non permanents

Type de contrats	Nbre	ETP
Contrat d'accroissement temporaire d'activité (services affaires scolaires enfance jeunesse /service technique)	7	4.93

Un emploi saisonnier est recruté au service technique pour une période de 6 mois

B. [L'Autofinancement](#)

	2019	2020	2021	2022
Excédent de fonctionnement prévisionnel	255 076,60 €	164 522,37 €	176 388,93 €	128 970,90 €
Excédent de fonctionnement (CA)	373 030,42 €	440 765,45 €	332 319,29 €	359 340,49 €
Capital des emprunts	180 790,42 €	186 426,60 €	192 314,90 €	198 409,70 €
Financement autres investissements	192 240,00 €	234 338,85 €	140 004,39 €	160 931,79 €



C. La section d'investissement

1- Les recettes

Les ressources d'investissement sont financées principalement par :

- ⇒ L'autofinancement
- ⇒ Des subventions relatives aux projets
- ⇒ FCTVA (dépenses N-1)
- ⇒ Taxe d'aménagement
- ⇒ L'amortissement des biens acquis et des études non suivies de réalisation

	2021	2022
Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	308 997,65 €	731 959,34 €
FCTVA	22 959,79 €	32 693,46 €
Taxe d'Aménagement	76 801,01 €	79 286,91 €
Subventions	18 058,08 €	152 576,83 €
Autres opérations	335 967,62 €	155 889,14 €
Remboursement par Clermont Auvergne Métropole de la part de la dette générée par des travaux	60 853 €	63 109,00 €
TOTAL	823 637,15 €	1 215 514,68 €

2- Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement en 2022 (après remboursement du capital des emprunts) se montent à : 866 876.43 €

Les dépenses d'investissement sont liées :

- ⇒ Au remboursement du capital des emprunts
- ⇒ Aux projets réalisés ou en cours de réalisation (études, travaux d'aménagement, travaux sur bâtiments, achats de matériel...)
- ⇒ A des participations à des organismes intercommunaux (Territoire Energie)
- ⇒ ACI versée à Clermont Auvergne Métropole

Projets réalisés ou en cours de réalisation (travaux d'aménagement, travaux sur bâtiments, achats de matériel...)

Service Restauration scolaire : 41 884.08€ TTC

⇒ Matériel (équipement pour le restaurant autonome)	33 101.56 €
⇒ Trancheuse à pain	2 477.46 €
⇒ Autolaveuse	2 791.46 €
⇒ Ordinateur et imprimante	1 430.40 €
⇒ Store	2 083.20 €

Ecole : 879.71€

- ⇒ Remplacement d'un ordinateur

Complexe sportif : 127045,87€ TTC

⇒ Réfection éclairage LED terrain de foot	17498,59 €
⇒ Remplacement des buts de foot	5201,1€
⇒ Éclairage piste de BMX	94547,65 €
⇒ Éclairage terrain de tennis extérieur	9 798,53 €

Service technique : 14 976,64 € TTC

⇒ Tondeuse	9 720,00 €
⇒ Débroussailleuse	636,00 €
⇒ Divers matériel	960,64 €
⇒ Remorque	3 660,00 €

Divers : 73 242,08€ TTC

⇒ Petit mobilier/ pièces détachées	3 570,79 €
⇒ Illuminations de Noël (2021)	7 025,20 €
⇒ Travaux logement route de Limoges (logement d'urgence)	6 380,44 €
⇒ Remplacement chaudière Ternant	2 817,68 €
⇒ Remplacement ballon eau chaude Foyer Rural	1 709,95 €
⇒ Serrures salto Foyer Rural	2 208,48€
⇒ Jeux pour aire de jeux place de la Liberté	11 520,00 €
⇒ Barrières	3 097,54 €
⇒ Création Web application chemins de randonnée	8 656,00 €
⇒ SEGILOG/Berger-Levrault (logiciels)	7 176,00€
⇒ Frais d'étude Ternant	1 080€

Foyer Rural : 397 890.78 € TTC

Rénovation des façades : 378 834.51€ TTC (acompte réglé)
Aménagement intérieur : 19 056.27€ TTC (acompte réglé)

Salle omnisports : 2 922,59 € (Frais d'étude/insertion presse)

Versement de l'Attribution de Compensation Investissement (ACI) à la métropole : 82 158.00€

Rappel du montant de l'attribution de compensation (AC):

- montant total : 127 256€ dont 82 158€ inscrit à la section d'investissement et 45 098€ inclus dans l'attribution de compensation inscrite à la section de fonctionnement

Remboursement du capital des Emprunts : 270 195.35€ (dont 65 456€ pris en charge par Clermont Auvergne Métropole)

Travaux de voirie

Sous maîtrise d'ouvrage de Clermont Auvergne Métropole financés par la commune (ACI) :

- Eclairage public route des Puys
- Travaux de voirie rue de l'Etang et participation à la route du Golf
- Réfection de trottoir à la Font de l'Arbre
- Aménagement d'un caniveau rue des Volcans
- Renforcement des réseaux rue de Bel Air

D. La dette

Montant des annuités

2023	2024	2025	2026	2027	2028
308 365,26 €	280 411,81 €	278 877,70 €	187 715,94 €	134 581,54 €	80 830,42 €

2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
80 830,42 €	66 882,92 €	66 882,92 €	44 606,70 €	44 606,70 €	44 606,70 €	44 606,70 €	0,00 €

Du montant de ces annuités est à déduire, jusqu'en 2031, le remboursement par Clermont Auvergne Métropole de la partie des annuités correspondant aux travaux de voirie exécutés avant le transfert de la compétence voirie.

Remboursement par Clermont Auvergne Métropole du montant des investissements de voirie réalisés avant transfert

Année	Capital	Intérêts	Annuités
2017	52 673 €	22 774 €	75 447 €
2018	54 598 €	20 845 €	75 443 €
2019	56 601 €	18 838 €	75 439 €
2020	58 685 €	16 754 €	75 439 €
2021	60 853 €	14 578 €	75 431 €
2022	63 109 €	12 318 €	75 427 €
2023	65 456 €	9 966 €	75 422 €
2024	59 917 €	7 519 €	67 436 €
2025	61 661 €	5 337 €	66 998 €
2026	37 697 €	3 272 €	40 969 €
2027	18 414 €	2 142 €	20 556 €
2028	14 921 €	1 797 €	16 718 €
2029	15 224 €	1 495 €	16 719 €
2030	11 522 €	1 214 €	12 736 €
2031	11 725 €	1 012 €	12 737 €

Tableau des emprunts

1	Extension école publique	Annuités : 35 770 €												
4	Fonds forestier national	Annuités : 1 534,11€												
5	Extension et restructuration école	Annuités : 55 391,76												
8	Consolidation aménagement RD 68	Annuités : 27 953,45€												
9	Aménagement de la traverse de la Font de l'Arbre	Annuités : 53 751,12€												
10	Terrain de foot	Annuités : 31 184,68€												
11	Rénovation des courts de tennis	Annuités : 13 947,5€												
12	Construction ECP	Annuités : 17 842,68€												
13	Construction ECP	Annuités : 26 764,02€												
21	Aire de camping-car	Annuités : 22 276,22€												
22	Rachat camp militaire	Annuités : 21 949,72€												
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035

IV. Les orientations budgétaires 2023

L'élaboration du projet de 2023 prend en compte :

- La suppression de la Taxe d'Habitation (TH) relative aux habitations principales qui implique, dans le cas d'augmentation des taux communaux de la fiscalité communale, un effort fiscal supérieur pour les redevables des taxes foncières
- L'augmentation du coût de l'énergie (150 000€ de plus estimés pour 2023, du gasoil et des matières premières)

A. La section de fonctionnement

La commune compte un nombre important d'associations permettant ainsi une vie culturelle et sportive très riche, il apparaît donc nécessaire de maintenir le montant des subventions attribuées équivalent à celui de 2022.

Pour les tarifs municipaux il sera envisagé une progression annuelle tenant compte de l'inflation.

Compte tenu des éléments et aléas susvisés, les principes de prévision de la section de fonctionnement sont les suivants :

- ⇒ Augmenter par prudence les prévisions de dépenses, en sachant que, comme les années précédentes, la totalité des crédits inscrits, plus particulièrement au chapitre « charges à caractère général » ne sera pas utilisée. Nous devons être encore plus vigilants cette année en raison de l'incertitude sur l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières.
- ⇒ Minimiser les recettes incertaines

B. La section d'investissement

L'investissement est indispensable pour maintenir la qualité de service aux habitants.

La commune poursuit son programme de réhabilitation des bâtiments et des espaces publics. Ces travaux permettront notamment une plus grande maîtrise des coûts énergétiques.

Les travaux du foyer rural se sont achevés fin 2022.

Il sera proposé d'inscrire au budget 2023 la rénovation de la salle omnisports dont le coût sera financé partiellement par des subventions.

Au niveau des cimetières, suite à la procédure de reprise des concessions abandonnées, des travaux de reprise des concessions seront programmés pour 2023 ainsi que les travaux de consolidation des murs.

Sont prévus également divers achats comme le remplacement des jeux dans la cour de l'école publique, le remplacement d'un camion ainsi que du matériel pour le service technique.

Les travaux de voirie sous maîtrise d'ouvrage de la métropole, financés par la commune, concernent :

- La construction d'un mur de soutènement à Ternant
- Le programme annuel de rénovation complète de l'éclairage public programmé sur 4 ans (2022 à 2025).
- Renforcement des réseaux rue de l'Ormeau et rue du Pré la Font

Le choix des dépenses de travaux prend notamment en compte les opportunités du moment : aides de l'Etat et des collectivités en fonction des objectifs de l'Etat en direction de la transition écologique

Le financement des investissements :

L'excédent dégagé par la section de fonctionnement du projet de budget prévisionnel, auquel s'ajoute les recettes propres à la section d'investissement, dont les subventions sollicitées auprès des différentes collectivités et de l'Etat, permettent d'équilibrer les dépenses d'investissement sans augmentation des taux communaux et avec un recours à l'emprunt d'un montant de 650 000€ permettant d'équilibrer le budget de rénovation de la salle omnisports.

Il convient toutefois, de rappeler qu'un emprunt dont l'annuité s'élève à 27 953€ vient à échéance au 31.12.2023.

Cette somme sera affectée au remboursement partiel de l'emprunt inscrit au budget 2023.